

RÈGLEMENT N° 474-2025-E

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 474 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

ATTENDU QUE les articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande visant à modifier les usages autorisés dans la zone AFC-1 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance ordinaire de ce conseil, tenue le 1^{er} décembre 2025 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation publique a eu lieu le 7 janvier 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES

La grille des spécifications des usages permis par zone en annexe du règlement de zonage 474 est modifiée comme suit :

- a) En modifiant la note 1 dans la section « Notes » se référant à la grille de spécifications des usages permis par zone, qui se lit comme suit

« 1 - Comme usage secondaire à un usage résidentiel et occupant un maximum de 25% de la superficie totale de plancher du logement. De plus, il ne peut y avoir aucune personne habitant ailleurs que dans le logement qui peut travailler dans celui-ci en raison de l'exploitation de cette entreprise commerciale. Est également permis à l'intérieur d'un bâtiment à vocation commerciale dans la zone AFC-1. »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Daniel Veilleux
Maire

Pascal Blais
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :
Adoption du 1er projet de règlement :

1^{er} décembre 2025
1^{er} décembre 2025

Avis public de consultation :
Consultation publique:
Adoption du 2e projet de règlement
Avis aux PVH :
Approbation des PVH :
Adoption:
Certificat d'approbation de la MRC
Avis public :
Entrée en vigueur :

3 décembre 2025
7 janvier 2026
3 février 2026
12 février 2026
21 février 2026
3 mars 2026

Projet